



AIDES

Appui aux initiatives locales de développement solidaire et d'ECSI

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Entreprise
- #Établissement public
- #Organisme de formation

Domaines secondaires

- [#Europe et international](#)
- [#Solidarité](#)
- [#Engagement et citoyenneté](#)

Ce dispositif finance des projets de solidarité internationale portés par des organismes néo-aquitains. Il soutient deux types de projets et est organisé en 2 axes : les projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) dans l'axe "COMPRENDRE", et les projets de développement solidaire avec des partenaires de pays éligibles à l'aide publique au développement dans l'axe "AGIR".

Objectif

Dans le cadre de sa feuille de route pour l'action européenne, transfrontalière et internationale 2023-2028, la Région Nouvelle-Aquitaine affirme notamment l'ambition :

- D'être une région solidaire, inclusive et durable ;
- De faciliter l'accès à l'Europe et à l'international des opérateurs régionaux ;
- De faire de l'action européenne et internationale un accélérateur de l'innovation sur l'ensemble du territoire.

Ce dispositif, renouvelé et unifié en 2026, **visé à soutenir** :

- **Les projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)**, à l'ouverture au monde, visant la compréhension des enjeux internationaux contemporains et notamment des objectifs de développement durable (ODD) dans une perspective internationale. **AXE « COMPRENDRE »**
- **Les projets de coopération et de solidarité internationale** impliquant un ou plusieurs partenaires internationaux issus d'un ou plusieurs pays éligibles à l'aide publique au développement et s'inscrivant dans une logique de

partenariat. *Ces projets devront obligatoirement inclure un volet d'ECSI sur le territoire régional au profit des jeunes et/ou du grand public.* **AXE « AGIR »**

Il répond aux objectifs suivants :

- Contribuer, à l'échelle régionale, à l'atteinte d'ici à 2030 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de la feuille de route régionale « [Néo Terra](#) » dédiée à la transition énergétique et écologique ;
- Favoriser l'ouverture au monde et une meilleure compréhension des enjeux mondiaux ;
- Susciter l'engagement des acteurs néo-aquitains en faveur d'une société plus solidaire et responsable et d'un développement soutenable ;
- Participer à la valorisation des savoir-faire régionaux à l'étranger et à leur enrichissement grâce aux échanges internationaux ;
- Soutenir le dynamisme de la société civile de Nouvelle-Aquitaine dans la solidarité internationale et l'éducation à la citoyenneté internationale grâce à l'accompagnement d'acteurs associatifs, économiques et institutionnels locaux.

Calendrier

Fin de dépôt des dossiers :

- 1ère vague : 4 mai 2026
- 2ème vague : 16 juin 2026
- 3ème vague : 7 septembre 2026

Etude des dossiers :

- 1ère vague : 19 mai 2026
- 2ème vague : 30 juin 2026
- 3ème vague : 24 septembre 2026

Prise de décision :

- 1ère vague : 6 juillet 2026
- 2ème vague : 28 septembre 2026
- 3ème vague : 16 novembre 2026

Bénéficiaire

Toute structure publique ou privée ayant son siège en Nouvelle-Aquitaine et 2 ans d'ancienneté au moment du dépôt du projet. Par exemple :

- Associations,
- Ordres professionnels,
- Etablissements scolaires et de formation
- Collectivités locales,
- Chambres consulaires,

- Syndicats,
- Entreprises,
- Fondations d'entreprises.

Montant

- Montant maximal : 10 000€ pour les projets de l'axe COMPRENDRE et 40 000€ pour les projets de l'axe AGIR
- Taux d'aide : la subvention ne pourra pas représenter plus de 50% du Coût Total (CT) du projet
- Dépenses de personnels salariés plafonnées à 30% du coût total (CT) pour l'axe AGIR et 50% pour l'axe COMPRENDRE ;
- Dépenses de personnels volontaires plafonnées à 40 % du CT ;
- Frais de mission plafonnées à 30% du CT ;
- Frais généraux (ou administratifs) limités à 5% du CT ;
- Contributions valorisées plafonnées à 20% du CT ;
- Autofinancement, hors valorisation, d'au moins 5% du CT ;
- Participation (financière et/ou valorisée) des partenaires internationaux attendue.

Critères de sélection

Critères d'ELIGIBILITE

Ils seront étudiés par l'équipe du service International de la direction de la coopération, pôle Europe et international, Région Nouvelle-Aquitaine :

- Structure avec son siège en Nouvelle-Aquitaine et au moins deux ans d'ancienneté ;
- Projet avec un intérêt pour le territoire et les citoyens et citoyennes de Nouvelle-Aquitaine ;
- Durée des projets : 12 à 36 mois ;
- Axe AGIR : les projets doivent se dérouler dans des pays éligibles à l'Aide Publiques au Développement ;
- Axe COMPRENDRE : les projets doivent se dérouler en Nouvelle-Aquitaine (possibilité de faire une partie des actions à l'international).

Critère de SELECTION

Ils seront examinés par un conseil consultatif régional composé de personnalités qualifiées et représentantes de la société civile :

- La pertinence du projet par rapport au problème auquel il doit répondre et au contexte local ;
- La cohérence globale du projet : adéquation entre les objectifs et les moyens ;
- La capacité technique et financière du demandeur et de ses partenaires à mener le projet présenté ;
- La dynamique partenariale du projet : qualité du partenariat avec le ou les partenaires néo-aquitains et étrangers ;
- L'ancrage territorial du projet en Nouvelle-Aquitaine et à l'international : existence d'une communauté collaborative large en France et/ou à l'étranger, diversité des partenaires dans leurs natures et leurs champs d'action, par exemple ;
- La pérennité et la viabilité (notamment financière et économique) à moyen terme du projet : autonomisation des bénéficiaires, définition d'un modèle économique viable permettant aux résultats du projet de durer au-delà de la période de subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

- La prise en compte de la problématique du genre ;
- La pertinence des outils et des indicateurs de suivi et d'évaluation du projet ;
- La nature et la qualité des actions prévues pour répondre à l'intérêt local du projet pour la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- La cohérence du projet avec le partenariat régional de coopération décentralisée quand ce projet se situe dans une collectivité partenaire de la Région Nouvelle-Aquitaine (si votre projet se déroule dans l'un de ces territoires, nous vous invitons à contacter le service International avant tout dépôt).

Comment faire ma demande ?

Sur la plateforme "Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine" (MDNA) en complétant le formulaire en ligne en cliquant sur le bouton ci-dessous "Déposer ma demande".

Vous devrez aussi y déposer des documents complémentaires téléchargeables ci-dessous :

- Une fiche synthèse, calendrier, budget détaillé
- Une fiche-projet complémentaire COMPRENDRE ou AGIR (selon les modèles donnés)
- Les documents administratifs dont la liste est indiquée dans le règlement téléchargeable ci-dessous.

Chaque structure ne peut déposer qu'une candidature par an (sur les deux axes confondus).

Correspondants

• Direction de la Coopération

Service Relation aux Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption